

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 19h30
En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 08	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, Étaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Laurent BELLOY, Patrick MARY, Mr David GIRARD, Mr Christian COURBEBASSE, Emmanuel VUAGNAT, Gilles MARLEIX, Mme Valérie ZERBIB. Excusée : Mmes Séverine THOUVENIN, Emmanuelle BOURDON, Mme LEMAITRE. Absent : Mr Benjamin PERINET. Secrétaire de séance : Mr David GIRARD
Date de Convocation 8/01/2019	
Date d'affichage 05/01/2019	

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

Le procès-verbal du 29 novembre est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Maire

- Contrat d'entretien du matériel de chaud-froid-laverie-auxiliaire – Traitement de l'eau – Ventilation du restaurant scolaire – Actualisation pour l'année 2019
- Convention d'accès au centre aquatique du Mesnil-Amelot
- DETR : Mise en accessibilité de la salle polyvalente

Démission du 1^{er} Maire-Adjoint : Désignation d'un nouveau délégué titulaire ou suppléant aux syndicats et organismes auxquels il était rattaché

Des nouveaux délégués suppléant et titulaire ont été désignés pour remplacer Mr CALOÏ aux SIER, Syndicat Intercommunal Sainte Geneviève et SMERSEM.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Délibération rapportant celle du 25 septembre 2018 concernant l'indemnité de fonction des Elus – changement d'indice

Monsieur le Maire est autorisé à rapporter la délibération n° 18-29 du 25 septembre 2018 relative à l'indemnité de fonction des Elus dans laquelle ne doit pas apparaître de date d'effet d'application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique porté à 1022 au lieu de 1015.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – Année 2018

Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil à Monsieur Bernard BOUCHUT, comptable du trésor pour l'exercice 2018 dont le montant s'élève à 278.65 € brut soit 252.11 € net.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, notamment concernant l'opération 30 – Groupe scolaire au compte 2313 (école numérique) et l'opération 40 – Eglise au compte 21318 (nettoyage de la toiture).
Le montant maximal des crédits ouverts est de 118 196.75 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Convention pour participation au fonctionnement du RASED

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour participation au fonctionnement du RASED passé avec les communes de Oissery, Saint-Pathus et Saint-Souplets.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat de fourniture électrique passé avec EDF pour le groupe scolaire de Marchémoret

Monsieur le Maire est autorisé à renouveler le contrat de fourniture électrique passé avec EDF pour le groupe scolaire de Marchémoret pour une durée de 36 mois du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels passé avec la société Ciril Group SAS – Division Business Geographic

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels passé avec la société Ciril Group SAS – Division Business Géographic. Le montant de la prestation s'élève à 730.30 € HT soit 876.36 € TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Renouvellement du contrat d'assurance VILLASSUR3 passé avec GROUPAMA

Monsieur le Maire est autorisé à signer le renouvellement du contrat d'assurance VILLASSUR3 avec GROUPAMA. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 5 776.46 Euros TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Renouvellement du contrat d'assurance du personnel passé avec CIGAC – GROUPAMA

Monsieur le Maire est autorisé à signer le renouvellement du contrat d'assurance du personnel passé avec CIGAC – GROUPAMA. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 11 150.60 Euros TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Rénovation de l'extérieur de la salle polyvalente : Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural

Monsieur le Maire a sollicité le Département de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) pour la réalisation de travaux de rénovation de la partie extérieure de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Fin de séance à 20h45.